

à la religion », mais il ne manque pas d'ajouter qu'il « serait presque tenté de croire que ce sont ses succès mêmes qui lui ont inspiré l'orgueil et qui lui ont dicté une conduite, à coup sûr, fort peu prudente ». (41)

Nous ne reviendrons plus ici sur la lutte sans merci que se livraient ces deux antagonistes : que le lecteur se réfère et à la biographie que nous avons consacrée au bras droit de Lafontaine — notre arrière grand-oncle SCHROBILGEN — et à l'étude définitive sur Mgr Laurent que M. Joseph Goedert publiera dans notre fascicule VIII. Aux lecteurs qui tiennent à approfondir l'attitude de Lafontaine dans les questions touchant l'Eglise et le concordat, nous ne saurions assez recommander la lecture des mémoires gouvernementaux, si clairs et si limpides, où se reflètent bien les qualités de Lafontaine, véritable légiste. Les mémoires se trouvent reproduits in extenso dans un récent ouvrage de M. l'abbé Majerus (42).

Un détail pittoresque seulement pour illustrer le climat dans lequel s'était poursuivie cette lutte. Dans la relation de l'enterrement civil de J. B. GELLE, que le provicaire fit le 17. 2. 1847 à l'internonce de La Haye, il se plaint entre autres que quelques ecclésiastiques « sans conscience ou faibles » aient assisté au convoi ; puis, après s'être formalisé du geste (inauguré par Lafontaine) d'asperger le cercueil d'eau bénite, Mgr Laurent poursuit : « Dans le peuple se répandit la légende superstitieuse que les pas du gouverneur et des « frères orateurs » (un seul des quatre discours émanait d'un franc-maçon !) avaient laissé des traces qu'aucun chien n'était à même d'effacer. » (!) (43)

Le gouverneur n'avait pas toujours la tâche facile, placé qu'il était entre un roi qui ne pouvait que difficilement se faire à l'évolution des idées, et des Etats qui commençaient à prendre conscience des changements survenus depuis 1841. Et c'est sûrement plein d'appréhensions et malgré ses recommandations « d'entendre les Etats sur la question préjudicielle » qu'il vit le souverain refuser de soumettre le renouvellement de l'accession au « Zollverein » à l'assentiment des Etats. (44)

Pendant un certain temps Lafontaine maniait aussi les ciseaux d'Anastasia. C'est le fameux GREGOIRE, qui eut continuellement maille à partir avec la censure, qui nous l'apprend. D'après cet auteur Lafontaine fut remplacé intérimairement par J. B. GELLE puis, à partir du 1. 1. 1845, par H. HEUARDT de qui « le ressort caché » était le secrétaire général du gouvernement V. JURION. (45)

Lorsque, de 1846 à 1847, il s'agissait d'accorder une concession et de nommer le censeur pour le précurseur de nos journaux socialistes, le « Grenzbote », le gouvernement adopta une attitude qu'à juste titre on a mise en épingle. « Avec une sincérité remarquable il a tenté de se placer du côté du peuple et de ses libertés ».

Mais le roi grand-duc, désavouant l'accord donné par Lafontaine, désapprouva « la publication d'un nouveau journal surtout à